

Inscription en ligne 2021-2022

Les inscriptions pour la saison 2021-2022 sont disponibles à partir du 20 juillet 2021.

Nouveauté – les inscriptions se font maintenant à partir du site Spordle.

Cliquez sur le lien suivant pour faire l'inscription : [Inscription AHMJQ](#)

Points à faire attention lors de l'inscription – à lire.

1. Vous avez jusqu'au 22 août pour vous inscrire au tarif régulier, après cette date, un frais d'inscription tardive de 50\$ sera ajouté à chaque joueur
2. **Vous devez obligatoirement faire une seule inscription par famille.** Avant de passer au paiement, vous devez ajouter l'enfant suivant pour obtenir tous les rabais multi-enfant et votre crédit de la saison 2020-2021 (page 13 du guide - point 3.1.5 inscrire un autre participant).
3. Si votre enfant n'a jamais été inscrit dans le Hockey Mineur de St-Rémi, vous ne pouvez pas utiliser le système en ligne. Vous devez tout d'abord contacter la registraire Mélanie Plourde par courriel : ahmjg.registraire@gmail.com.
4. Si vous avez un montant dû pour la saison précédente, vous ne pourrez procéder à l'inscription, vous devrez communiquer avec nous, payer le solde et ensuite vous pourrez procéder.

**** Notez qu'à partir du 1 novembre 2021, l'AHMJQ se réserve le droit de retirer les droits de jeu à tout joueur n'ayant pas payé en totalité la saison 2021-2022.**

ATTENTION:

Marche à suivre :

Veillez-vous référer à la procédure d'inscription pour parent qui est joint au courriel. Important de bien lire le guide et suivre les étapes. C'est simple si vous suivez le tout.

Vous devez vous connecter au site Spordle à la première étape, la plus importante à suivre! Le lien n'est pas dans le guide puisqu'il s'agit d'un guide général, vous devez prendre celui en bleu au début de ce courriel.

Lorsque vous ouvrez la page d'accueil de l'inscription en ligne, vous devez créer votre compte. Vous cliquez sur « Connexion » dans le haut à droite.



Notez que votre courriel et mot de passe ne sont plus fonctionnels puisque nous avons changé le site.

Paiement - informations importantes

Paiement de l'inscription par Carte de crédit (option recommandée):

Vous devez choisir entre l'option paiement complet ou 3 versements.

Si vous avez choisi l'option 3 versements,

- 1^{er} versement : à l'inscription (frais divers + 20% du montant de l'inscription)
- 2^e versement : 1 septembre (50% du montant restant)
- 3^e versement : 1 octobre (le solde)

Les paiements seront pris directement sur votre carte à ces dates.

* Si votre carte expire durant cette période, veuillez communiquer avec nous pour que nous puissions changer votre numéro de carte dans le système.

Paiement de l'inscription par chèque:

- 1) **La totalité du paiement** doit être envoyée par la poste dès l'inscription complétée.
- 2) Le paiement se fait par chèque selon les montants indiqués dans le système et sur votre facture reçue par courriel. Le 1^{er} chèque doit être encaissable dès la réception.
- 3) Le reste du paiement peut être échelonné sur 2 versements, par chèques postdatés,
1^{er} = 1^{er} septembre
2^{ième} = 1^{er} octobre
- 4) Les chèques doivent être fait à l'ordre de : AHMJQ et envoyés immédiatement !!
- 5) Le nom du joueur doit figurer sur le chèque.
- 6) Faire parvenir vos chèques par la poste à l'adresse suivante :
Association Hockey Mineur St-Rémi
C.P. 3591, St-Rémi, Québec
J0L 2L0

Pour membre Desjardins - paiement de l'inscription par AccesD (choisir option chèque):

- 1) Le paiement initial identifié par le système et sur votre facture reçue par courriel doit nous être envoyé immédiatement (frais divers + 20% du montant de l'inscription).
- 2) Le nom du joueur doit figurer dans la description de la transaction
- 3) Le reste du paiement peut être échelonné sur 2 versements,
1^{er} = 1 septembre,
2^{ième} = 1 octobre
- 4) Détail du compte de l'AHMJQ
Institution : 815
Transit : 30415
No compte : 6211536
- 5) Envoyer un courriel à Ahmjq.tresorerie@gmail.com avec le nom de votre enfant, la date de naissance et le montant de votre transfert.

BONNE SAISON !!